

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SA CARRIERES DE THIVIERS

**Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement
et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires
Commune de LAMOTHE-MONTRAVEL**

Par arrêté n° BE 2021-12-03 du **29 DEC. 2021**, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 15 jours du **mardi 25 janvier 2022 à 9 heures 30 au mardi 8 février 2022 à 17 heures inclus**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL (24230), 9 Rue de la Tour.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est Monsieur Jean-Luc GUILLAUMEAU, retraité de la Gendarmerie nationale.

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL, aux heures d'ouverture de la mairie soit tous les jours (sauf le mercredi après-midi) de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL, aux heures d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL, siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur.
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-ep-2022-lamothemontravel@dordogne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LAMOTHE-MONTRAVEL pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mardi 25 janvier 2022	de 9h30 à 12h00
jeudi 3 février 2022	de 14h00 à 17h00
mardi 8 février 2022	de 14h00 à 17h00

En raison de la situation sanitaire, le port du masque et la distanciation physique devront être strictement respectés. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél : 05.53.02.65.80
email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SA CARRIERES DE THIVIERS, et plus spécifiquement auprès de Madame Laura DUVIGNACQ, responsable du projet, tél : 06.74.64.13.48,
email : laura.duvignacq@carrieres-thiviers.fr